

Comprendre une carte IGN

Aux scouts ou en dehors (randonnées, travail en forêt, montagne, etc), La carte IGN est un outil qui peut être très pratique. Voici quelques bases à connaître :

1) Comprendre l'échelle

Toute carte a une échelle

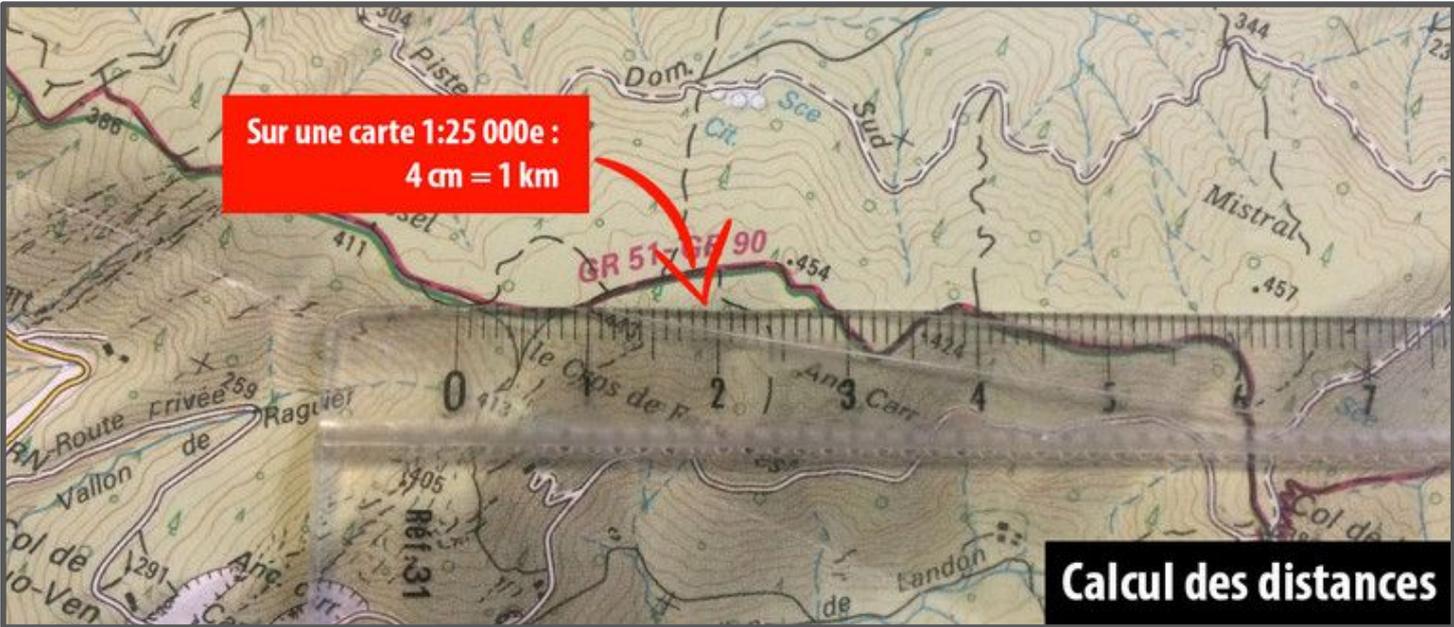
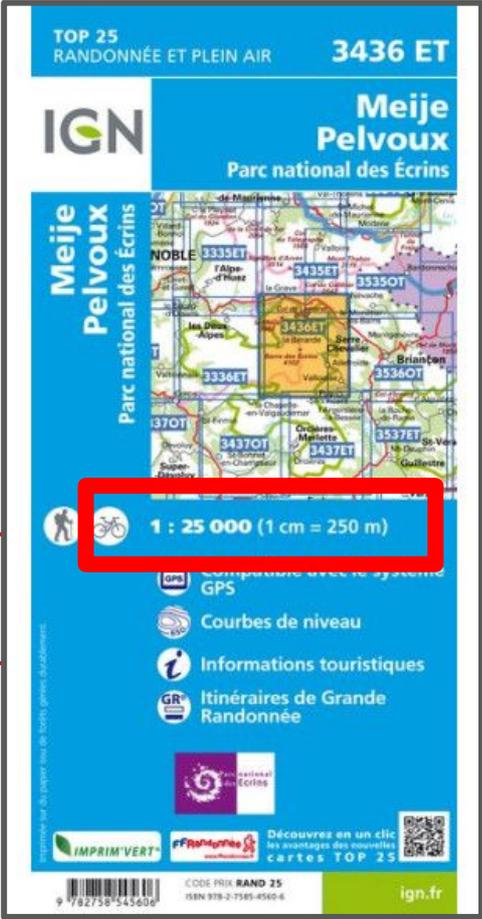
exemple 1:25 000e, l'échelle la plus utilisée sur les cartes IGN.

L'échelle est indiquée sur sa couverture et dans sa légende..

Le premier chiffre représente la distance sur la carte, le second sa correspondance sur le terrain.

Sur une carte au 1:25 000e, 1 cm sur la carte correspond donc à 25 000 cm dans la réalité, soit 250 m.

Les cartes à l'échelle 1:25000e sont à privilégier pour effectuer une randonnée.



Calcul des distances

2) routes et chemins

Les cartes signalent les routes asphaltées par deux traits pleins colorés, dont l'épaisseur varie selon le type de voie :

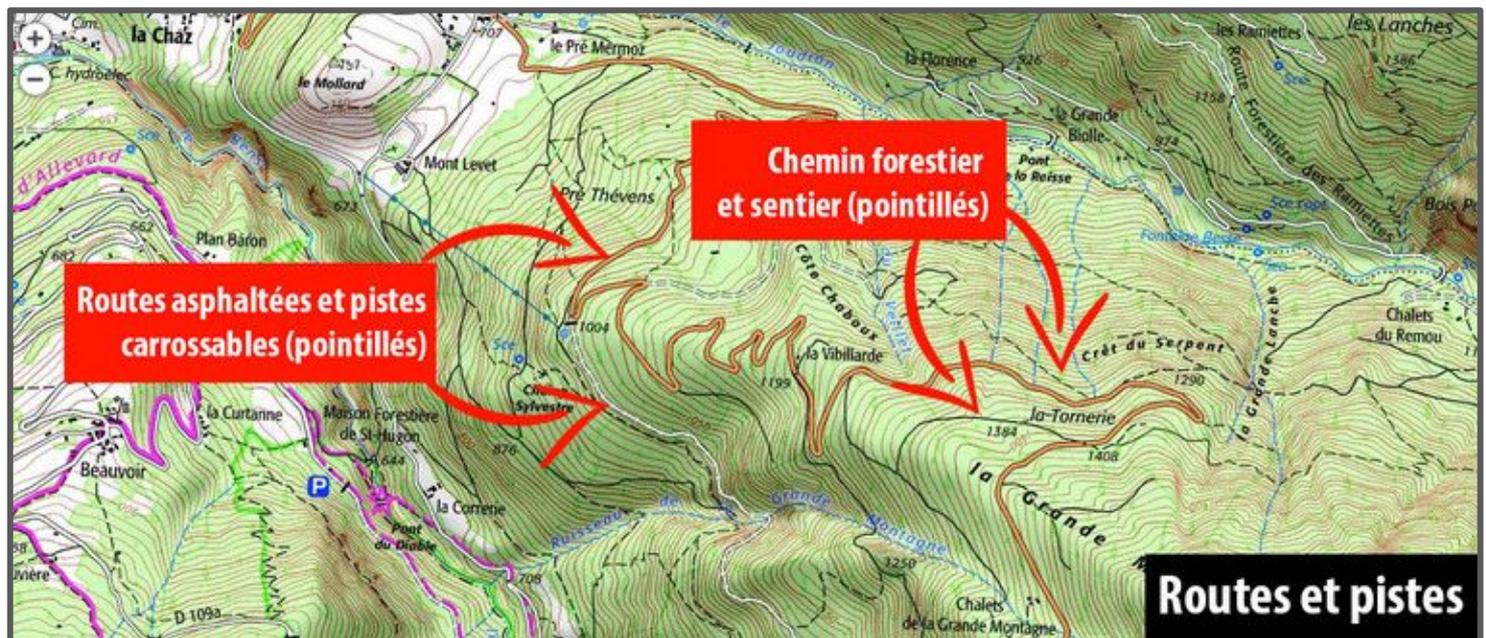
plus épaisse pour les autoroutes, routes nationales et départementales,

blanche pour les routes communales.

Elles représentent les pistes carrossables à l'aide de deux traits en pointillés.

Un trait plein noir indique un chemin d'exploitation agricole ou forestier.

Lorsqu'une voie est interdite aux véhicules à moteur, elles y ajoutent un trait transversal noir pour en marquer l'interdiction. Enfin, elles figurent les sentiers à l'aide d'un trait noir en pointillés.



Les cartes surlignent les itinéraires balisés avec un trait rose foncé.

Elles différencient les itinéraires majeurs :

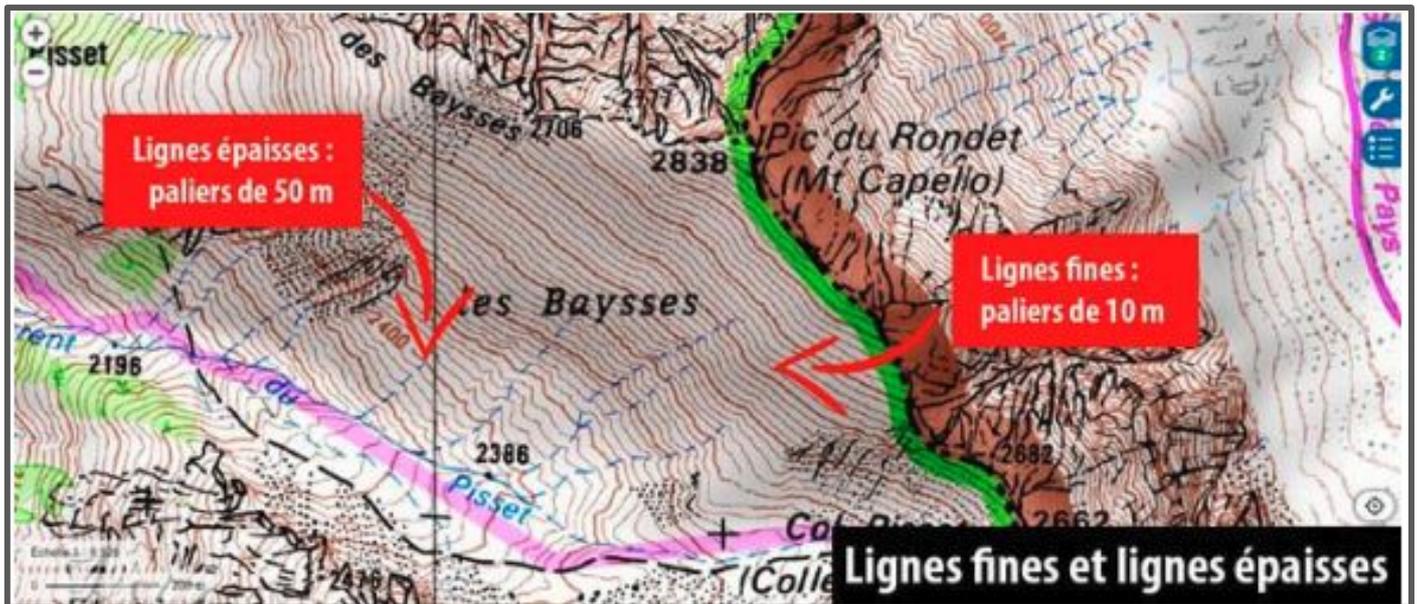
- GR ou GRP, à l'aide d'un trait plus épais,
- sentiers locaux et les PR caractérisés par un trait plus fin.

Lorsqu'un itinéraire s'écarte des sentiers, elles le représentent par une ligne rose en pointillés, plus épaisse pour les GR que pour les autres chemins. Elles annotent également le nom des principaux sentiers balisés le long de leur tracé. Enfin, elles utilisent le bleu foncé pour signaler les itinéraires de ski de randonnée.



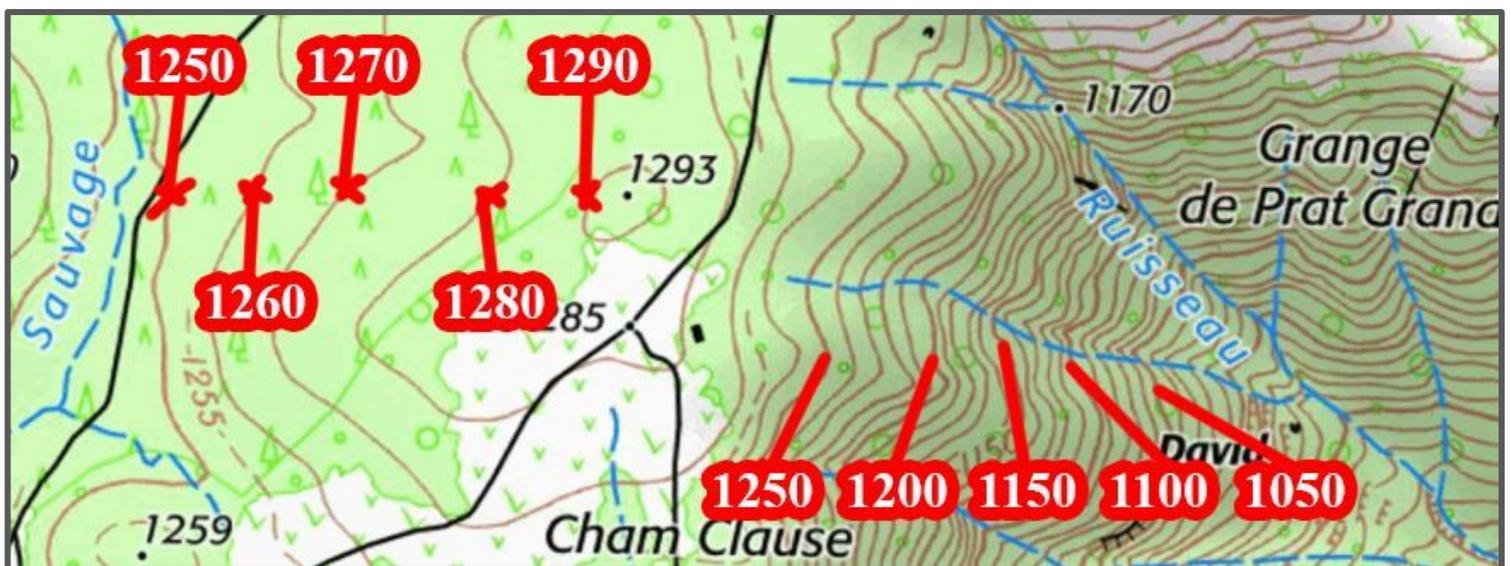
3) Altitude

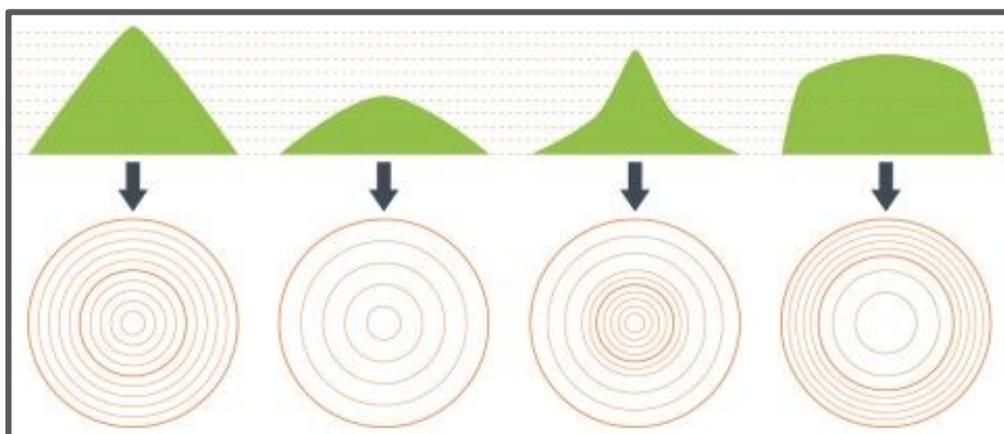
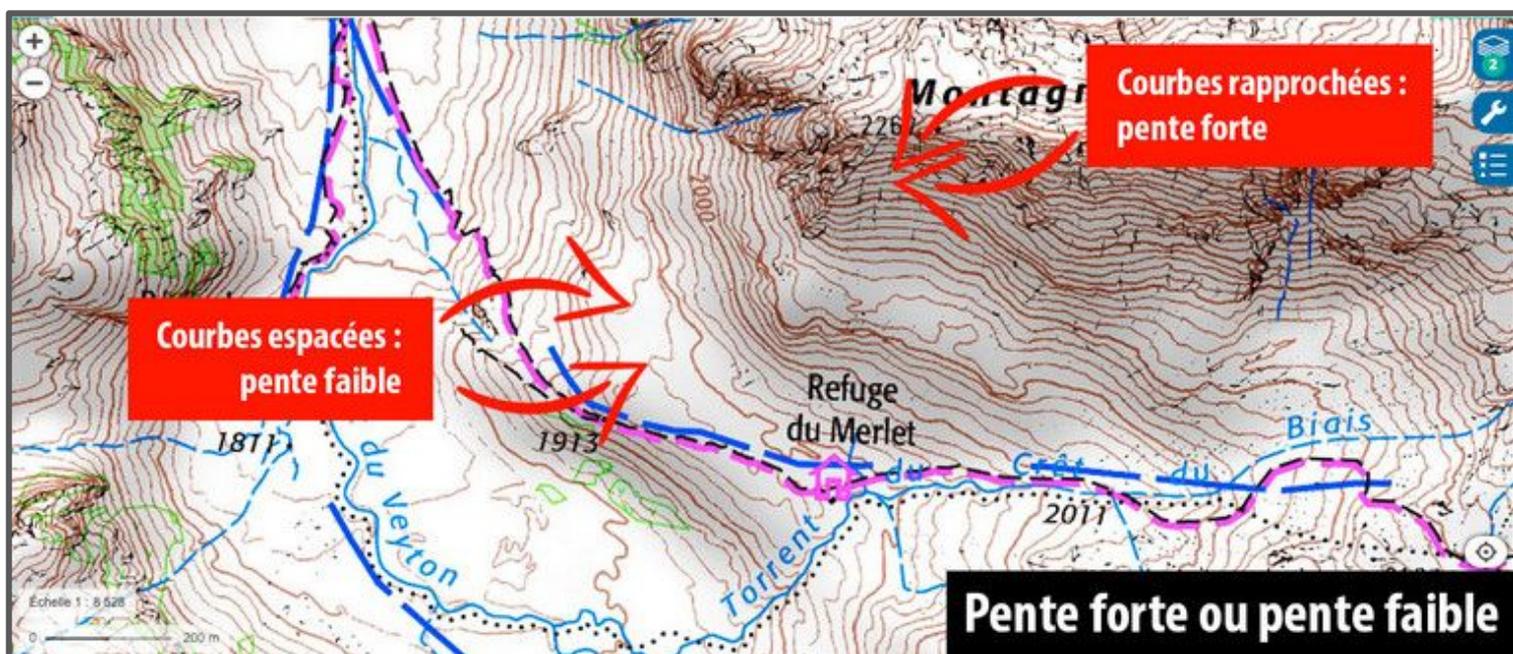
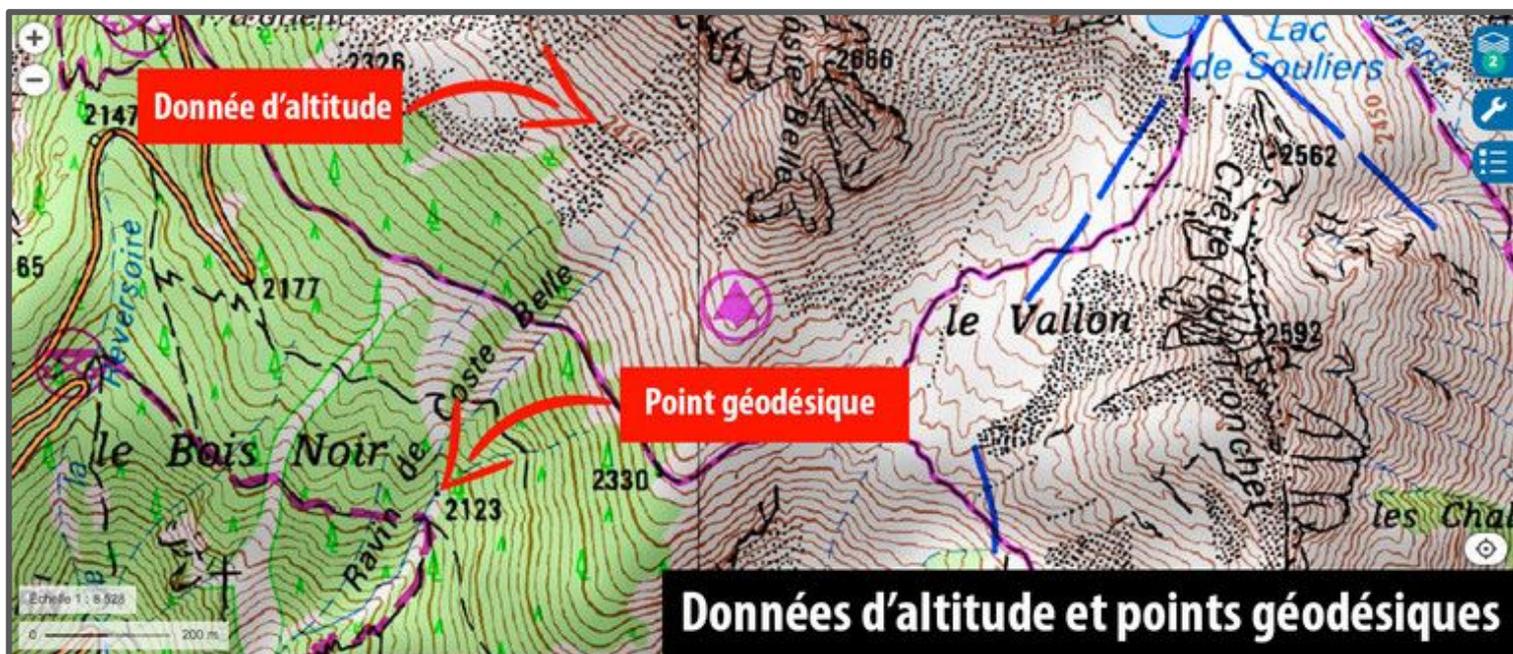
Marquées en orange sur la carte, les courbes de niveau **représentent le relief**. Une courbe de niveau **relie tous les points de même altitude** sous forme d'une ligne continue. L'écart entre ces courbes est défini dans la légende, en règle générale, il est de 10 mètres.



Les cartes facilitent la lecture des altitudes en marquant chaque palier de 50 mètres par une courbe de niveau plus épaisse. **Entre chaque ligne épaisse, cinq lignes fines « dessinent » le relief par paliers de 10 mètres**. Dans les zones planes, il peut arriver que des « sous-courbes » de niveau en pointillés orange apportent de manière ponctuelle une plus grande précision.

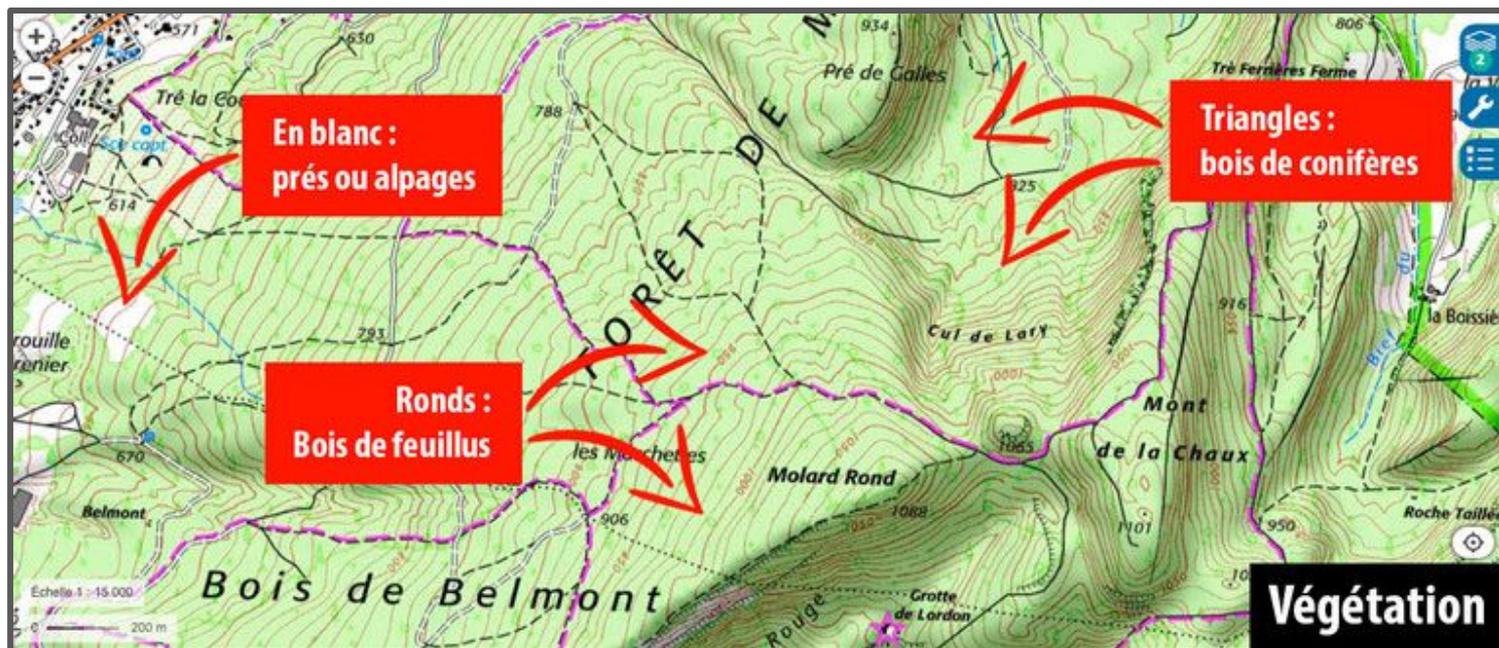
Les cartes inscrivent les données d'altitude sur plusieurs courbes de niveau, en particulier sur les plus épaisses qui marquent des caps symboliques. Elles indiquent également d'autres altitudes sous forme de « points géodésiques ». Elles les représentent à l'aide de triangles ou de ronds noirs, chacun avec un point en leur centre.





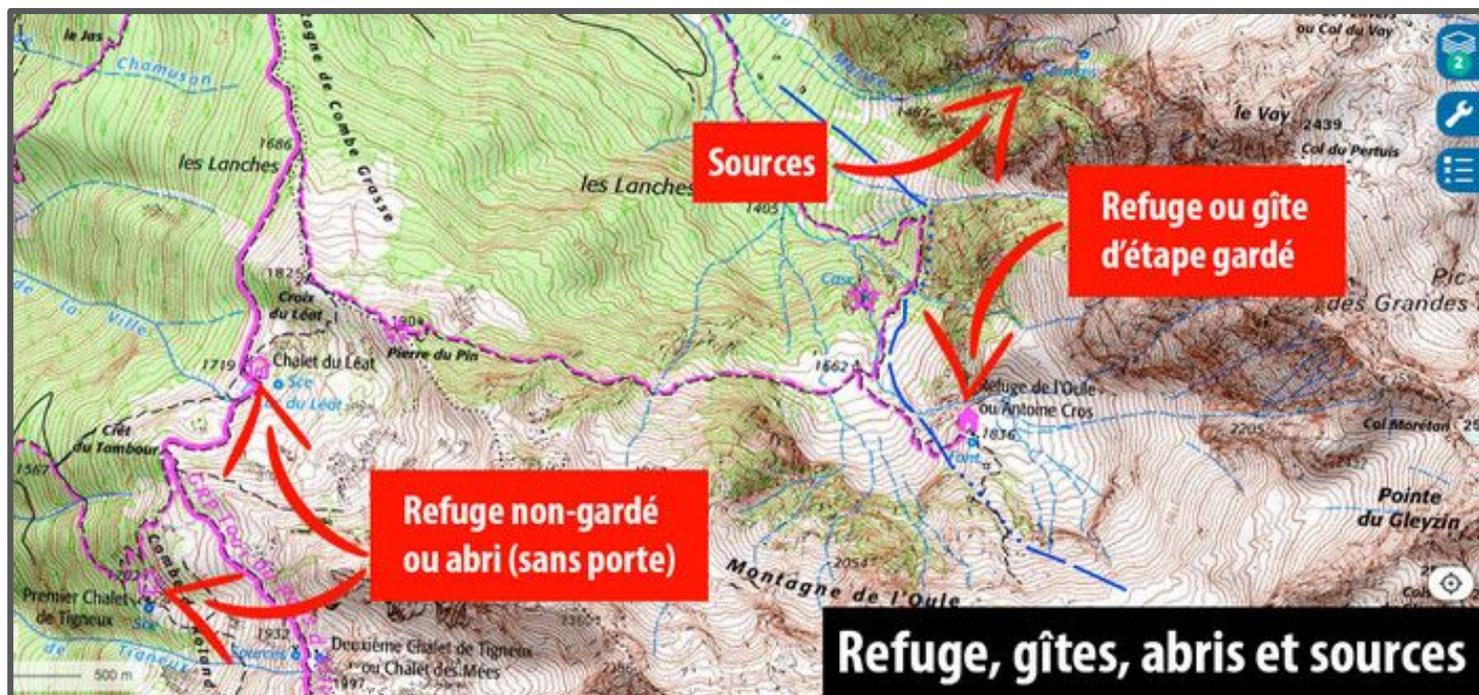
4) végétation

Les zones en blanc représentent les prés et alpages. Les zones en vert sont des zones broussailleuses (vert clair) ou de forêt (vert plus foncé). Plusieurs symboles peuvent venir préciser le type de végétation présente dans cette zone (résineux ou feuillus, broussailles, plantations, vignes, etc...).



5) Refuges et sources

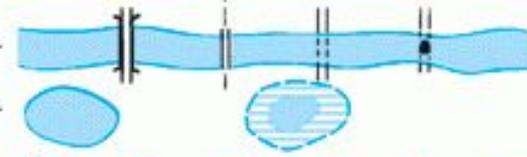
Les cartes utilisent un symbole en forme de maison rose pour indiquer les refuges : une maison pleine avec une porte représente un refuge ou un gîte d'étape gardé ; une maison évidée avec une porte désigne un refuge non-gardé ; une maison évidée sans porte correspond à un simple abri. Un rectangle noir plein surmonté d'un drapeau noir peut également signaler un refuge. Pour représenter les sources d'eau, les cartes emploient soit un cercle bleu, soit une goutte d'eau au contour bleu.



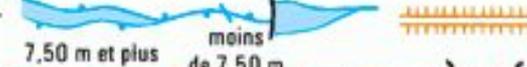
6) Légende

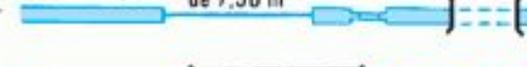
Autoroute : péage, aires de service, de repos	
Route à 2 chaussées séparées	
Route de très bonne viabilité (3 voies et plus)	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-weight: bold; margin-right: 5px;">Routes principales</div> <div style="margin-right: 10px;">{</div> <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-weight: bold; margin-right: 5px;">Routes secondaires</div> <div style="margin-right: 10px;">{</div> <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> </div> </div>
Route de bonne viabilité (2 voies larges)	
Route de moyenne viabilité (2 voies étroites)	
Route étroite régulièrement entretenue	
Autre route étroite : régulièrement entretenue, irrégulièrement entretenue	
Chemin d'exploitation. Sentier	Continuité aléatoire
Route en construction. Tunnel routier	
Route en remblai, en déblai. Route et chemin bordés d'arbres	
Levée de terre. Détail linéaire non identifié. Haie	
Chemin de fer à 2 voies, à 1 voie. Voie électrifiée. Voie étroite	
Itinéraire balisé sur sentier (GR, autre sentier) (1), hors sentier (2)	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">{</div> <div style="margin-right: 10px;">1</div> <div style="margin-right: 10px;">GR</div> <div style="margin-right: 10px;">autre sentier</div> </div> <div style="margin-left: 10px;"> </div>
Itinéraire non balisé intéressant sur sentier	
Itinéraire de ski, de randonnée ou de raid	
Passage délicat	
Remontée mécanique en service en été	
Limite de zone réglementée	
Voie ferrée : à crémaillère, déclassée, déposée	
Ligne de transport d'énergie électrique. Téléphérique. Remontée mécanique	
Population communale en milliers d'habitants. Limite d'État avec bornes	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">3.2</div> <div style="margin-right: 10px;">+++++</div> <div style="margin-right: 10px;"></div> </div>
Limite et chef-lieu de département, d'arrondissement	
Limite et chef-lieu de canton, de commune	
Limite de camp militaire, de zone réglementée de champ de tir	
Limite de forêt domaniale. Limite de parc naturel, de zone périphérique	

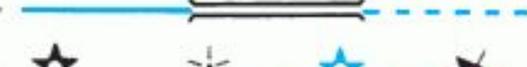
Périodes de tir: s'adresser à la mairie ou à la gendarmerie

Pont. Passerelle. Gué. Bac _____ 

Nappe d'eau permanente. Zone inondable. Marais _____ 

Source. Fontaine. Puits. Citerne. Château d'eau. Réservoir _____ 

Cours d'eau bordé d'arbres. Cascade. Barrage. Digue _____ 

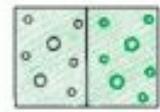
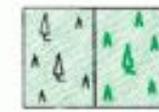
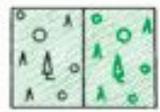
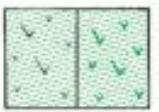
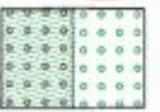
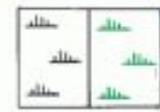
Canal navigable, d'alimentation. Écluse. Canal souterrain _____ 

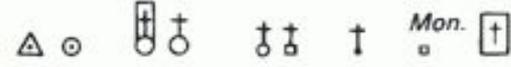
Aqueduc : au sol, élevé, souterrain _____ 

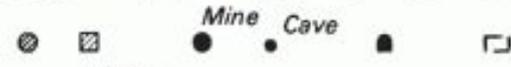
Phare. Feu. Bateau-feu. Épave _____ 

Sémaphore. Balise. Les courbes isothermes sont extraites des cartes du SHOM _____ 

Courbes de niveau, équidistance 10 m. Dépression. Talus _____ 

Bois de feuillus  Bois de conifères  Feuillus et conifères  Broussailles  Verger, plantation  Vigne  Rizière 

Point géodésique. Église. Chapelle, oratoire. Calvaire. Monument. Cimetière _____ 

Tour isolée, donjon. Entrée d'excavation souterraine. Habitation troglodytique. Ruines _____ 

Réservoir d'hydrocarbure. Cheminée. Éolienne. Pylône. Carrière _____ 

Monument mégalithique : dolmen, menhir. Point de vue. Camping _____ 

Mairie. Halle, hangar, serre. Fort. Blockhaus _____ 

Terrain de sport. Tennis. Refuge. Tremplin de ski _____ 

Refuge ou gîte d'étape gardés, non gardés. Abri _____ 

Camping. Centre équestre. Site d'escalade équipé. Aire de départ de vol libre _____ 

Aire de détente. Tennis. Golf _____ 